

Prévenir les risques sur les chantiers de Construction de Maisons Individuelles

Durée Référence

2 jours

2413

14 heures

PRESENTIEL La construction de maisons individuelles représente annuellement une part très importante des constructions neuves et pour la majorité de ces chantiers, le maître d'ouvrage est un particulier.

Les Constructeurs de Maisons Individuelles sont responsables de la prévention des risques tout au long de l'opération de construction, de la conception du projet à la livraison de l'ouvrage.

Ils sont garants de la mise en œuvre des Principes Généraux de Prévention et définissent les mesures concrètes pour assurer la sécurité des professionnels durant les travaux et, plus tard, lors des interventions ultérieures, qu'il s'agisse des personnels de leurs sous-traitants ou des leurs. Ils procèdent à l'analyse des risques a priori et au choix des mesures de prévention.

La formation est basée sur le retour d'expérience de l'OPPBT qui a accompagné plusieurs Constructeurs de Maisons individuelles dans la mise en œuvre de la coordination de sécurité. A l'issue, elle permettra aux participants de mettre en œuvre une prévention performante pour des chantiers réussis.

Public cible : Maitrise d'ouvrage/Maitrise d'œuvre/CSPS

Objectifs : Identifier la finalité et les enjeux de la prévention

Intégrer la prévention comme levier de performance

Prévenir les accidents et les maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail

Identifier les risques sur les chantiers et les solutions envisageables à appliquer et faire appliquer

Connaitre la réglementation de la coordination ainsi que les écarts récurrents sur les chantiers pavillonnaires

Savoir élaborer un document de coordination de sécurité M.I.

Mettre en œuvre des outils pratiques pour agir en prévention à partir d'études de cas

Programme :

La finalité et les enjeux d'une prévention performante :

- Anticiper les situations dangereuses des chantiers de CMI
- Identification des bonnes pratiques pour une prévention intégrée dès la conception

Les responsabilités et engagements du constructeur de M.I. :

- Les responsabilités civiles et pénales
- Etude de cas et jurisprudence

Identification, évaluation et maîtrise des risques :

- Le processus accidentel
- Mettre en œuvre une démarche de prévention

Le rôle et les missions des différents acteurs dans l'acte de construire :

- Les obligations du Constructeur de M.I.
- Garant de la mise en œuvre et de l'application des Principes Généraux de Prévention
- Mise en œuvre de la prévention de la rédaction du contrat à la livraison de l'ouvrage
- Mise en œuvre des bonnes pratiques pour un chantier performant
- L'organisation du chantier, l'installation de locaux d'hygiène, les travaux en hauteur et les manutentions manuelles

La coordination de sécurité :

- Les différentes étapes de la coordination
- Le contenu du document de coordination de sécurité
- Anticiper et promouvoir les mesures efficaces de coordination : établissement d'une check-list des différentes actions à réaliser en tant que Constructeur de M.I.

Rédiger le Document de Coordination de Sécurité :

- Rédaction du document de coordination de sécurité
- Promouvoir des solutions chantier
- S'engager sur un plan d'action

Exploiter les documents et outils supports pour assurer une prévention et une coordination performantes :

- Registre sécurité MI, document de Visite d'Inspection Commune, les guides des bonnes pratiques, solutions chantier preventionbtp.fr

Les apports théoriques seront illustrés à partir de véritables situations chantiers pendant les 2 jours.

Les +

Le stagiaire constitue une bibliothèque d'outils opérationnels pour mener à bien ses futures opérations, de la conception à la réalisation.

Utilisation de plusieurs méthodes pédagogiques : analyse de situations réelles de chantiers de maisons individuelles, travail en sous-groupe, études de cas, jeu de cartes.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Rédaction de documents

Niveau de connaissance préalable recommandé

Être constructeur de maisons individuelles
Disposer d'un ordinateur pour les 2 journées ou d'un smartphone

Sanction de stage

Attestation de formation

Validation individuelle des acquis